

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etaients présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaients absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-001**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES*

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Référence juridique :*

**Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**

*Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.*

*Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.*

Il a donc été proposé de nommer un secrétaire de séance, dont la mission est d'assister Monsieur le Maire pour :

- la vérification du quorum
- la validité des pouvoirs
- la constatation des votes
- le bon déroulement des scrutins.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

Monsieur Bastien RICHARD en qualité de secrétaire de séance.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-002**  
DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

### **1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021**

#### **1.1 Les principaux indicateurs d'évolution**

Selon la Banque mondiale, en janvier 2021, « *la production économique mondiale se remet du choc provoqué par la pandémie mais son niveau restera durablement en deçà des tendances de croissance pré-COVID. La pandémie a aggravé les risques posés par une décennie d'accumulation de la dette dans le monde. Elle va aussi accentuer le ralentissement attendu de la croissance potentielle au cours des dix prochaines années. Les priorités immédiates consistent à endiguer la propagation du virus, venir en aide aux populations vulnérables et résoudre les difficultés liées aux vaccins.* »

Suivant la Banque de France et l'Insee, en décembre 2020, la France devrait connaître un recul de son activité économique de l'ordre de 9 %.

Outre les politiques monétaires mises en œuvre par les Banques centrales, les différents gouvernements ont utilisé des instruments de politique budgétaire pour contre-carrer les effets de la crise économique. En France, l'ensemble de ces mesures budgétaires et fiscales ont été regroupées dans un « plan de relance » d'un montant global de 100 milliards d'euros sur deux ans. Ces mesures sont contenues pour une bonne partie dans la Loi de Finances 2021.

Malgré ces politiques économiques, la crise économique déclenchée par l'irruption de la pandémie de Covid-19 a d'ores et déjà eu un impact fort sur les ménages français. En particulier, les mesures de confinement ont eu des conséquences différenciées sur ces derniers et ont sans doute creusé les inégalités entre les ménages les plus pauvres et les plus riches, notamment en termes de consommation et d'épargne.

#### Principaux indicateurs économiques en France :

	2018	2019	Estimation 2020	Prévision 2021
Evolution du Produit	1,7 %	1,5 %	-8,3 %	6 %
Consommation des ménages	0,9 %	1,5 %	-7 %	?
Taux d'épargne des ménages	14,1 %	14,8 %	21 %	?
Taux de chômage	9,1 %	8,4 %	8,5 %	10,7 %
Déficit public (en % du PIB)	2,3 %	3 %	11,3 %	8,5 %
Inflation	1,9 %	1,1 %	0,5 %	0,6 %

Sources : Banque de France (décembre 2020) – Insee tableau de bord conjoncture du 2/2/2021

### **1.2 Loi de Finances 2021 - principales mesures relatives aux collectivités locales**

La Loi de Finances pour 2021 (LFI 2021) acte les grandes étapes du plan de relance décidé par le Gouvernement dans sa stratégie de lutte contre les conséquences économiques de la crise sanitaire. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et, surtout, de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport, et plus généralement, de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

#### *1.2.1 Concours financiers de l'Etat, dotations et subventions*

##### Estimation de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour Falaise en 2021 :

Les dotations de péréquation des communes sont amenées à augmenter, alors que la dotation forfaitaire des communes sera écartée. La dotation nationale de péréquation voit son enveloppe inchangée.

	2019	2020	Evol. 2019 / 2020	Estimation 2021	Evol. 2020 / 2021
Dotation forfaitaire	1.119.105 €	1.114.731 €	- 4 374 €	1.110.357 €	- 4 374 €
Dotation de solidarité urbaine	391.278 €	402.858 €	+ 11.580 €	414.438 €	+ 11.580 €
Dotation de solidarité rurale	794.572 €	912.592 €	+ 118.020 €	1.030.612 €	+ 118.020 €
Dotation nationale de péréquation	280.903 €	287.766 €	+ 6.863 €	287.766 €	0 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>2.585.858 €</b>	<b>2.717.947 €</b>	<b>+ 132.089 €</b>	<b>2.843.173 €</b>	<b>+ 125.226 €</b>

### 1.2.2 Dispositions fiscales

Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, la LFI 2021 entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- Suppression de la taxe d'habitation ;
- Part départementale de foncier bâti aux communes ;
- Fraction de TVA aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et aux Départements ;
- Compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation. Cette réforme n'entrera en vigueur qu'à compter de 2022.

La clause de sauvegarde fiscale pour 2020 est bien reconduite en 2021. Son objectif est d'empêcher que les recettes fiscales des collectivités ne s'effondrent en garantissant des ressources au moins équivalentes à une moyenne 2017-2019.

Dans le cadre de la réduction des « impôts de production » de 10 milliards d'euros, la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) est supprimée et remplacée par une fraction de TVA, ce qui représente 7,25 milliards d'euros. Suite à la modification de la méthode de calcul de la valeur locative des locaux industriels, les impôts fonciers des établissements concernés sont réduits de 1,54 milliard d'euros pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et 1,75 milliard d'euros pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). La compensation versée aux communes et aux EPCI concernés sera dynamique dans le temps. Les collectivités conservent leur pouvoir de taux sur les bases résiduelles.

Afin d'adapter le droit français aux directives européennes d'harmonisation des tarifs et de faciliter leur recouvrement, la LFI 2021 centralise les trois taxes sur la consommation finale d'électricité auprès d'un guichet unique de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Ce processus est étalé sur une période de trois ans, la Commune perd désormais son pouvoir de modulation de la taxe communale.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes n'ont plus le droit de percevoir les taxes funéraires auprès des opérateurs funéraires (répercutées sur les familles sur les convois, inhumations et crémations), sans compensation de l'Etat. La Ville de Falaise se laisse la possibilité d'augmenter le prix des concessions funéraires et cinéraires afin de compenser cette perte de 2 000 € annuelle.

### *1.2.3 Le soutien à l'investissement local*

La LFI 2021 prévoit de faire progresser le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de plus d'un demi-milliard d'euros en 2021 (il atteindrait ainsi plus de 6,5 milliards d'euros), en réponse au dynamisme important de l'investissement local. Elle prévoit l'automatisation progressive du FCTVA, grâce à une application dédiée. Désormais, l'éligibilité de la dépense au FCTVA sera fonction de son imputation comptable. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard d'euros, équivalent à 2020. Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement met en place une dotation d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales. Par dérogation, les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet. Cette dérogation sera possible pour les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10 % en 2020 (comparaison des épargnes brutes du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2020).

## **2. LA SITUATION FINANCIERE DE FALAISE EN 2020**

Les résultats consolidés 2020 (budget principal et budgets annexes ; fonctionnement et investissement) de la Commune sont estimés à 4 649 k€ contre 2 478 k€ l'an passé.

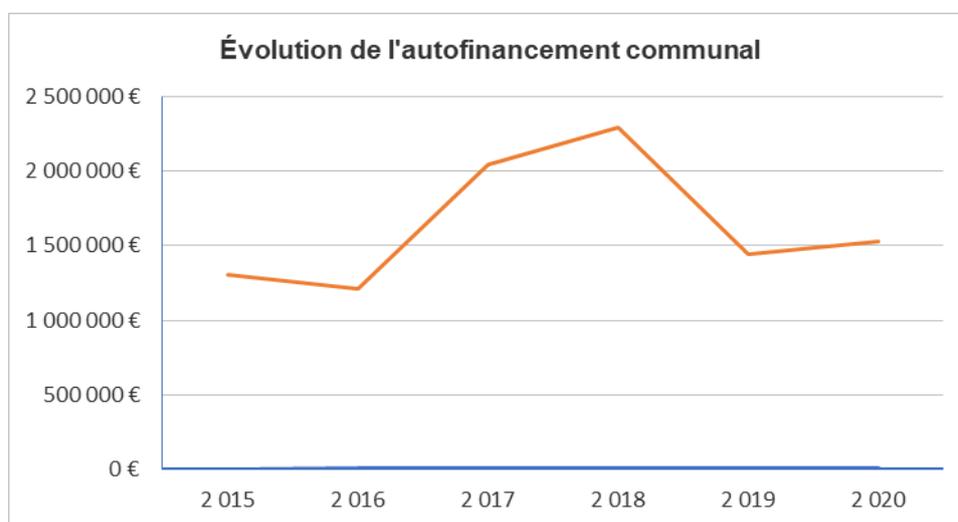
Le coût de la crise sanitaire COVID-19 sur le budget communal est de 336 920 €. Il se répartit entre l'acquisition de matériel de protection (55 k€), les subventions d'équilibre aux budgets annexes incluant les équipements de tourisme (139 k€), le soutien au commerce local (68 k€) et à l'association gestionnaire du Cinéma l'Entracte (8 k€), la perte de recettes des services (56 k€), la prime COVID allouée au personnel municipal (10 k€).

### **2.1 L'autofinancement**

Les trois composantes de l'autofinancement que sont l'excédent brut de fonctionnement, le résultat financier et le résultat exceptionnel permettent de conserver un niveau remarquable d'autofinancement en 2020.

	2015	2016	2017	2018	2019	Estimation 2020
<i>Recettes réelles F.</i>	9.415.508 €	9.080.333 €	10.112.290 €	9.074.632 €	9.071.303 €	9.225.688 €
<i>Dépenses réelles F.</i>	8.253.704 €	8.155.697 €	8.214.198 €	8.196.980 €	8.366.561 €	8.342.916 €
Excédent brut de fonctionnement	1.161.805 €	924.636 €	1.898.092 €	877.652 €	704.742 €	882.772 €
Résultat financier	20 759 €	-13 234 €	-10.106 €	-8.704 €	-5.268 €	- 15.567 €
Résultat exceptionnel	123 915 €	296 141 €	156 790 €	1.427.277 €	743.386 €	662.198 €
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1.306.479 €</b>	<b>1.207.543 €</b>	<b>2.044.776 €</b>	<b>2.296.224 €</b>	<b>1.442.860 €</b>	<b>1.529.403 €</b>

L'autofinancement communal s'élève donc, en 2020, à 178 € par habitant, en hausse de 11 € par rapport à l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2020, de financer 332 k€ de remboursement en capital de la dette et une partie des projets d'investissement pour 1.197 k€.



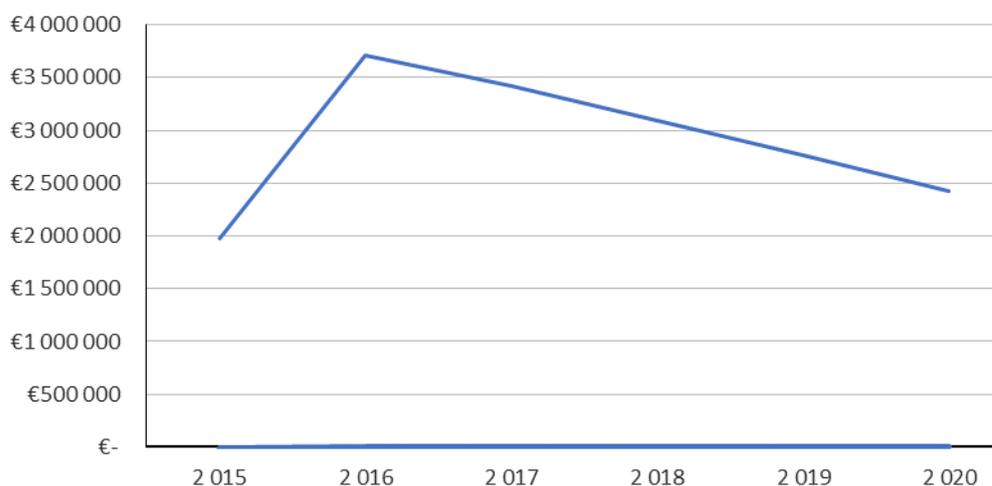
## 2.2 La dette

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 1 529 k€ en 2020, le délai moyen de remboursement du stock de dette (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 1,4 an, ce qui place Falaise bien en-deçà de la moyenne des collectivités (entre 5 et 7 ans) et de la zone de dangerosité (10 à 12 ans).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement	2,8 ans	2,8 ans	1,5 an	1,2 an	1,7 an	1,4 an

Fin 2020, l'encours global de la dette par habitant est de 244 € contre 832 € pour la moyenne de la strate (donnée 2019).

### Evolution encours de la dette



#### Structure et gestion de la dette communale (banque : Caisse d'Epargne)

Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Modernisation Médiathèque	18/04/2008	21/04/2023	435.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,32 % au 21/01/2021
Programmes fin 2001 - 2004	18/04/2008	21/04/2023	1.524.490 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,32 % au 21/01/2021
Programmes 2005 - 2006	18/04/2008	21/04/2023	600.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,32 % au 21/01/2021
Programmes 2007 - 2008	18/04/2008	21/04/2023	500.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,32 % au 21/01/2021
Programmes 2015-2017	30/01/2015	15/05/2030	2.000.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,11 % au 15/11/2020

### 2.3 La fiscalité locale en 2020

Impôt local	Taux falaisien 2019	Taux falaisien 2020	Taux moyen de la strate (en 2019)	Taux bloc communal 2020 (Falaise + CDC)	Taux moyen national 2019
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %	15,29 %	23,9 %	24,56 %
Foncier bâti	22,26 %	22,26 %	20,96 %	25,86 %	21,59 %
Foncier non bâti	43,6 %	43,6 %	52,45 %	45,68 %	49,72 %
Cotisation foncière des entreprises	-	-	-	24,08 %	26,45 %

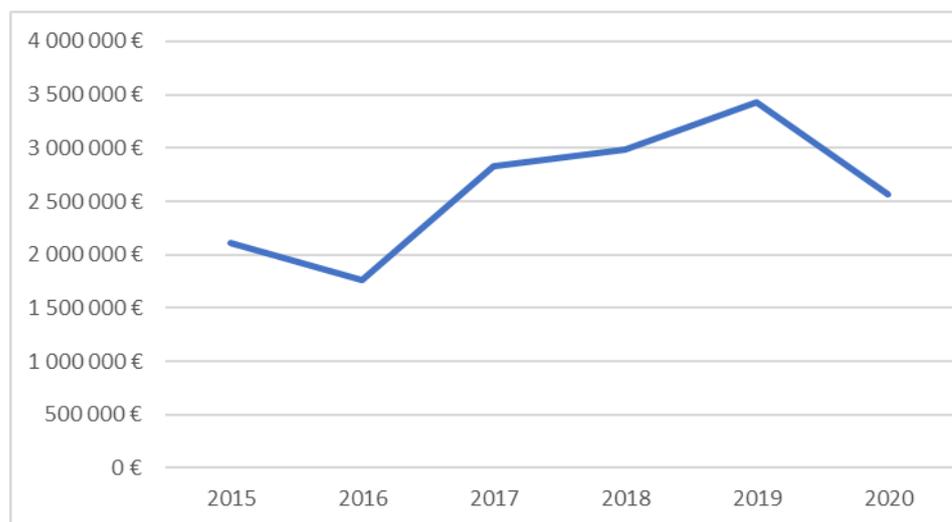
### 2.4 La politique d'investissement

En 2020, les projets communaux d'investissement ont été réalisés ou ont connu un commencement de réalisation à hauteur de 89 %, au regard du budget voté. Ce sont ainsi 3 982 k€ (en incluant les travaux en régie) qui ont été mandatés et engagés.

L'exécution 2020 du Plan Pluriannuel d'Investissement (cf. annexe 1) détaille l'ensemble des projets municipaux.

Dépenses d'investissement réalisées						
2015	2016	2017	2018	2019	Projection 2020	2015-2020 cumulé
2 107 k€	1 762 k€	2 832 k€	2 991 k€	3 429 k€	2 569 k€	15 690 k€

#### Évolution des dépenses d'investissement liées aux projets communaux



#### 2.5 Nos partenaires financiers en investissement

La Ville a bénéficié, pour ses projets d'investissement, de financements extérieurs à hauteur de 73 %.

MISSION	PROJET	PARTENAIRE	MONTANT 2020 (engagements inclus)
ENSEIGNEMENT	Travaux dans les écoles	ETAT (DSIL)	31 687 €
COHESION SOCIALE	Inclusion numérique	CARSAT	2 200 €
	Equipements EPN	REGION	4 000 €
ACTION CULTURELLE	CDCN - extension Espace danse	DEPARTEMENT	195 000 €
		DRAC	50 000 €
		ETAT (DSIL)	165 000 €
	Forum - rénovation	DEPARTEMENT	59 282 €
		CDC Pays de Falaise	10 000 €
		REGION	75 950 €
URBANISME	Aménagement centre bourg	ETAT (DSIL)	532 656 €
		REGION	613 346 €
		DEPARTEMENT	92 577 €
	Les Halles - rénovation	ETAT (DETR)	300 000 €
		REGION	303 000 €
PREVENTION ET SECURITE	Vidéoprotection, caméras	ETAT (DETR)	6 198 €
		CDC Pays de Falaise	1 684 €
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Réseau de Chaleur - Schéma directeur	ADEME	11 350 €
	Travaux de voirie	ETAT (DETR)	80 974 €
		DEPARTEMENT	56 806 €
PATRIMOINE	Centre Socioculturel	ETAT (DETR)	13 000 €
		ETAT (FSIL)	66 655 €
		REGION	33 329 €
	Bâtiments communaux - accessibilité	ETAT (FSIL)	83 540 €
	Hôtel de Ville	ETAT (FSIL)	79 069 €
		ETAT (DETR)	29 700 €
<b>TOTAL</b>			<b>2.897.002 €</b>

### **3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LES PRIORITES D'ACTION 2021 - 2023**

D'une manière générale, l'exercice 2021 constituera une année de transition pour la Ville de Falaise avec :

- Une continuité d'une partie des orientations politiques avec le mandat précédent ;
- Le début de la mise en œuvre du programme du mandat 2020 - 2026 et des nouveaux projets ;
- Le tout, avec une vigilance particulière sur la crise sanitaire et ses conséquences budgétaires, non seulement au niveau de la Commune mais également à l'échelle du Pays de Falaise.

#### **3.1 Dépenses de Fonctionnement budget principal**

##### *3.1.1 Dépenses de personnel*

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 -	Evol moyenne 2021 -

							2023	2023
Personnel extérieur	137	109	95	32	32	32	-25,3 %	0 %
Rémunération et charges	4 621	4 725	4 660	4 957	5 017	5 043	+1,8 %	+0,7 %
Rémunération personnel RS				227	229	232		+1 %
Assurance du personnel	58	49	48	49	50	51	-2,7 %	+2 %
Médecine de prévention	17	25	21	25	25	25	+7,8 %	0 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>4 833</b>	<b>4 907</b>	<b>4 824</b>	<b>5 290</b>	<b>5 353</b>	<b>5 383</b>	<b>+2,2 %</b>	<b>+0,8 %</b>

Les principales mesures attendues en 2021 sont les suivantes :

- Le départ en retraite d'un agent non remplacé au secrétariat de la Direction des Services Educatifs et Solidaires entraîne une diminution des dépenses de personnel extérieur ;
- Le renfort des équipes dans les écoles et au Centre Socioculturel pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires se poursuit. En outre, les agents du SPIC Musée des Automates n'ont pu être placés en chômage partiel comme le personnel du SPIC Château car ils assurent l'accueil du Centre de vaccination. Une convention de mise à disposition de personnel est en cours d'élaboration avec l'Hôpital de Falaise ;
- L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations ;
- L'instauration de la prime de précarité pour les contractuels, sous certaines conditions ;
- L'organisation des élections départementales et régionales ;
- La progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires.

En outre, le niveau d'absentéisme est préoccupant : en 2021, deux cadres devront être remplacés et l'absence des agents reste importante au sein du Service Environnement et Cadre de vie, des écoles et de la Restauration scolaire, du Multi Accueil. La Direction des Ressources Humaines travaille actuellement au recrutement d'agents en contrat « Parcours Emploi Compétences » pour faciliter le remplacement des agents en continu et à moindre coût. Le Service Juridique engagera également une étude auprès de notre consultant en assurance afin de chiffrer le coût d'une assurance pour la couverture du risque maladie.

L'apprentissage reste un axe de la politique Ressources Humaines avec le maintien de deux apprentis à la Direction des Services Techniques. A noter, l'arrivée récente d'un Service Civique dans le cadre de la réduction de la fracture numérique pour les séniors. Il sera bientôt rejoint, au CCAS, par un deuxième Service Civique dédié au recours aux droits.

Les élus souhaitent renforcer, à partir de 2022, l'action sociale des agents municipaux grâce à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Des discussions seront prochainement engagées avec l'association « Amicale du Personnel ».

Afin de proposer une offre de services qui réponde aux besoins des parents et des enfants, la Municipalité proposera, à la rentrée 2021, un accueil des enfants de maternelle le mercredi et étudiera l'ouverture du Centre de loisirs au mois d'août dès 2022.

Enfin, afin de desservir les habitants éloignés des lignes de bus et apporter une réponse adéquate aux besoins de mobilité, la création d'un service de navette inter quartiers est envisagée en 2022. Une étude sera réalisée pour en déterminer le mode de gestion, une provision est d'ores et déjà inscrite dans le cas d'une régie. Ce projet devra respecter le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités.

### 3.1.2 Participations et subventions

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 - 2023	Evol moyenne 2021 - 2023
SDEC Energie	210	189	158	162	162	162	-5,1 %	0 %
CCAS	223	292	291	301	315	321	+7,6 %	+3,2 %
BA SPIC Château	182	176	184	297	180	180	-0,2 %	-22,1 %
BA SPIC Musée*	64	64	109	139	108	90	+7 %	-19,5 %
BA Camping	40	33	52	54	31	26	-5,4 %	-24,9 %
BA Restaurant scolaire**	152	180	202					
Associations	427	387	382	380	368	368	-2,9 %	-1,6 %
<b>Total participations et subventions</b>	<b>1 298</b>	<b>1 322</b>	<b>1 379</b>	<b>1 333</b>	<b>1 165</b>	<b>1 151</b>	<b>-2,4 %</b>	<b>-7 %</b>

\*L'activité de l'association Automates Avenue a été reprise en régie en 2020. En 2018 et 2019, apparaît la subvention versée à l'association.

\*\* Le budget annexe Restaurant scolaire est clôturé fin 2020. Son activité est désormais gérée au sein du budget principal.

Dans le but de maintenir un lien étroit et convivial avec ses anciens, la Ville de Falaise souhaite soutenir le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Centre Socioculturel qui proposeront, en fin d'année, un voyage à prix attractif ou un colis aux personnes de plus de 75 ans.

S'agissant des espaces de tourisme municipaux (Château Guillaume le Conquérant, Musée des Automates et Camping), l'année 2021 sera de nouveau difficile en raison de la crise sanitaire qui n'autorise pas encore la réouverture des sites. Les Médiévales de Falaise sont, pour le moment, maintenues (elles ont été annulées en 2020). A noter le souhait, en 2022, de réaliser un entretien complet des automates.

En 2021, les élus falaisiens souhaitent créer un fonds d'urgence et de solidarité dédié aux associations, incluant un dispositif spécifique et propre aux associations sportives. Il serait constitué par un écrêtement d'au moins 10 % de l'ensemble des structures subventionnées en 2020 et réallouées aux associations fragilisées, selon des critères prédéfinis. La méthodologie de répartition du fond de solidarité dédié aux associations sportives sera définie lors de la Commission Sport.

### 3.1.3 Autres dépenses de fonctionnement

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 - 2023	Evol moyenne 2021 - 2023
Charges à caractère général	1 923	1 998	1 935	2 085	2 175	2 142	+2,2 %	+1,6 %
Charges à caractère général RS				61	61	62		+1 %
Indemnités, frais mission élus	132	135	133	137	138	140	+1,1 %	+1 %
Autres charges diverses	6		69	3	3	3	-11,7 %	0 %
Intérêts de la dette	23	20	18	18	19	44	+13,9 %	+54,7 %
Charges exceptionnelles	6	73	328	108	15	15	+19 %	-62,7 %
Provisions pour risque	0	315	75					
Atténuations de produits	4	5	2	5	5	5	+4 %	0 %
<b>Total autres dépenses</b>	<b>2 095</b>	<b>2 546</b>	<b>2 560</b>	<b>2 419</b>	<b>2 416</b>	<b>2 411</b>	<b>+2,9 %</b>	<b>-0,1 %</b>

Afin d'engager sa transition écologique, et sans prétendre l'exhaustivité, la Municipalité mènera diverses actions durant son mandat :

- La réduction des consommations énergétiques des bâtiments grâce à leur rénovation thermique ;
- Le raccordement progressif des bâtiments municipaux au réseau de chaleur ;
- La production d'énergie renouvelable ;
- L'arrêt définitif de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- L'introduction progressive d'une alimentation bio et locale au Restaurant scolaire ;
- La sensibilisation des citoyens et des usagers des bâtiments municipaux à l'écoresponsabilité ;
- L'éco pâturage.

Dans le but d'organiser une large promotion de la Ville en Normandie autour des événements qui l'animent, les élus falaisiens organiseront une grande foire à l'automne 2021 et un week-end médiéval fantastique au printemps 2022.

Pour étoffer sa programmation culturelle estivale, Falaise prévoit, dès 2021, de réhabiliter l'esprit de la Fête de la Musique et d'étoffer l'offre de spectacles de rue. A compter de 2022, l'équipe souhaite élargir la programmation de la saison culturelle et développer l'enseignement artistique et culturel.

Sur tous les temps de la journée de l'enfant, le dispositif « A Falaise, je parle anglais à l'école », l'aide aux leçons, le dispositif « argent de poche » pour les 14-17 ans et l'organisation du sport à l'école devraient permettre d'offrir un accompagnement éducatif de qualité aux enfants et aux familles.

### 3.2 Evolution des dépenses de fonctionnement : budget principal et budgets annexes

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 - 2023	Evol moyenne 2021 - 2023
BA Camping	93	89	73	81	85	86	-1,5 %	+2,8 %
BA SPIC Musée			205	205	225	206		+0,3 %
BA SPIC Château	772	740	578	665	750	754	-0,5 %	+6,5 %
BA Restaurant scolaire	283	308	297					
BP Ville	8 226	8 775	8 763	9 041	8 935	8 945	+1,7 %	-0,5 %
<b>Total dépenses de fonct.</b>	<b>9 374</b>	<b>9 911</b>	<b>9 916</b>	<b>9 993</b>	<b>9 994</b>	<b>9 992</b>	<b>+1,3 %</b>	<b>0 %</b>

### 3.3 Les recettes de fonctionnement du budget principal

#### 3.3.1 Concours de l'Etat et subventions

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 - 2023	Evol moyenne 2021 - 2023
Dotation Globale de Fonctionnement	2 476	2 586	2 718	2 843	2 843	2 843	+2,8 %	0 %
Subventions	501	480	587	460	460	460	-1,7 %	0 %
<b>Total concours de l'Etat et subventions</b>	<b>2 977</b>	<b>3 066</b>	<b>3 305</b>	<b>3 303</b>	<b>3 303</b>	<b>3 303</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>0 %</b>

A noter qu'en 2020, et dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, la Ville a perçu un fonds de soutien de l'Etat pour l'acquisition des masques de protection anti-covid et une aide de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le Multi Accueil.

Face à l'incertitude quant au soutien futur de nos partenaires financiers, la prudence budgétaire s'impose à compter de 2021 et pour les années suivantes.

### 3.3.2 Autres recettes (produits des services, ...)

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 - 2023	Evol moyenne 2021 - 2023
Ventes de produits	534	449	376	392	451	451	-3,3 %	+7,3 %
Ventes de produits RS *				120	133	133		+5,3 %
Atténuations de charges	122	73	40	50	50	50	-16,3 %	0 %
Autres produits de gestion	218	151	127	130	145	145	-7,9 %	+5,6 %
Produits financiers	14	15	2	26	8	3	-26,8 %	-66 %
Produits exceptionnels	1 434	1 132	694	144	50	50	-48,9 %	-41 %
Reprise sur provision			371	93				-100 %
Intégration résultats BA	-174							
<b>Total autres recettes</b>	<b>2 148</b>	<b>1 819</b>	<b>1 611</b>	<b>955</b>	<b>837</b>	<b>833</b>	<b>-17,3 %</b>	<b>-6,6 %</b>

\* Le budget annexe Restaurant scolaire est clôturé fin 2020. Son activité est désormais gérée au sein du budget principal.

Les recettes des services restent faibles en 2021 compte tenu de la fermeture du Forum et la suspension de la saison de spectacles ainsi que de l'arrêt des locations de salles qui pénalise les ressources de la Commune.

Pour rappel, les années 2018 à 2020 ont été marquées par le legs CUVIGNY qui a fait bénéficier Falaise de recettes exceptionnelles.

### 3.3.3 Fiscalité

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 - 2023	Evol moyenne 2021 - 2023
Impôts locaux	3 255	3 310	3 356	3 543	3 544	3 559	+1,8 %	+0,2 %
Attribution de compensation	1 129	1 129	1 114	1 114	1 114	1 114	-0,3 %	0 %
Autres taxes	648	578	568	596	596	596	-1,6 %	0 %
Compensations Etat	366	315	339	330	330	330	-2 %	0 %
<b>Total fiscalité</b>	<b>5 398</b>	<b>5 332</b>	<b>5 377</b>	<b>5 583</b>	<b>5 584</b>	<b>5 599</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>+0,1 %</b>

La précédente Majorité avait fait le choix, en 2018, de diminuer le taux du foncier bâti de deux points pour atteindre 22,26 %. Ceci a été réalisable dans les conditions favorables liées au bénéfice du legs CUVIGNY. Ces dernières étant achevées à compter de 2021, l'équipe municipale souhaite annuler la baisse du taux et retrouver le niveau de 2017, à savoir 24,26 %. Les autres taux demeurent inchangés.

### 3.4 Evolution des recettes de fonctionnement : budget principal et budgets annexes

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol moyenne 2018 - 2023	Evol moyenne 2021 - 2023
BA Camping	95	90	77	85	89	90	-1,1 %	+2,6 %
BA SPIC Musée			205	205	225	207		+0,3 %
BA SPIC Château	763	788	521	694	778	783	+0,5 %	+6,2 %
BA Restaurant scolaire	293	313	305					
BP Ville	10 522	10 218	10 293	9 841	9 724	9 735	-1,5 %	-0,5 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>11 673</b>	<b>11 410</b>	<b>11 400</b>	<b>10 826</b>	<b>10 816</b>	<b>10 815</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>-0,1 %</b>

### 3.5 Evolution de la capacité d'autofinancement : budget principal et budgets annexes

Le niveau d'épargne brute 2021 - 2023 devra être conforme au ratio généralement admis entre 8 % et 15 %.

(K€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BA Camping	2	2	3	4	4	4
BA SPIC Musée						
BA SPIC Château	-9	49	-57	29	29	29
BA Restaurant scolaire	10	5	8			
BP Ville	2 296	1 443	1 529	800	789	790
<b>Total CAF brute</b>	<b>2 300</b>	<b>1 498</b>	<b>1 484</b>	<b>833</b>	<b>822</b>	<b>823</b>

(%)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Taux épargne brute BP Ville</b>	<b>23,1 %</b>	<b>14,1 %</b>	<b>14,9 %</b>	<b>8,1 %</b>	<b>8,1 %</b>	<b>8,1 %</b>

### 3.6 Une Ville engagée dans la relance de l'économie grâce à ses investissements

Sur la période 2021 - 2023, ce sont 17 383 k€ que la Collectivité souhaite investir dans ses projets structurants dont 1 386 k€ de crédits 2020 reportés.

Malgré un contexte financier complexifié sur la mandature 2020 - 2026 par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, fiscales et budgétaires, la Ville fait le choix d'une politique d'investissement volontariste, de nature à contribuer à la relance économique du territoire.

Pour ce faire, elle mobilisera au maximum les différents dispositifs de relance mis en place à l'échelle nationale et régionale (Plan de relance, Programme Petites Villes de Demain, Contrats de territoire, Appels à projets, ...).

### *3.6.1 Offrir un accompagnement éducatif de qualité aux enfants et aux familles*

Il existe, à Falaise, deux pôles secondaires avec chacun une école élémentaire et deux sites maternels, ce qui démultiplie les moyens humains pour la Collectivité et complexifie le travail des directeurs de pôles. Par ailleurs, l'évolution démographique de la Commune amène légitimement les élus falaisiens à une rationalisation des sites occupés avec pour objectif l'amélioration du maillage des écoles.

En outre, la Municipalité engagera des travaux de végétalisation des cours de récréation des écoles, du Multi Accueil et du Centre de loisirs Carnot. Ceci, en réponse au besoin de créer des zones d'ombre, de diminuer la chaleur ressentie et de s'adapter au changement climatique dans des espaces qui répondent aux besoins des enfants d'aller à l'extérieur, de faire le plein d'énergie, de jouer.

La rénovation des équipements de loisirs (city-stades et skate park) adaptés aux pratiques actuelles sera réalisée en 2022 et 2023.

La mise en place d'un portail famille répond, enfin, à l'objectif d'amélioration du service apporté aux familles fréquentant les services Petite enfance et Enfance - jeunesse.

### *3.6.2 Développer les pratiques et moderniser les équipements sportifs*

Dès 2021, la Ville de Falaise engagera des travaux importants de modernisation du stade de Guibray, en réponse à la vétusté des équipements existants et à l'adaptation de l'offre aux besoins des utilisateurs. Ainsi, des travaux de réfection du terrain Oncor seront réalisés afin de favoriser la pratique du football et réaliser des économies de consommation d'eau grâce à l'automatisation des équipements. Sont également prévues la réalisation d'un équipement (vestiaires, sanitaires, douches, infirmerie, Club house) et la sécurisation des parkings.

De plus, et afin de permettre la pratique des boulistes (boule lyonnaise et pétanque) quelle que soit la météo, l'achèvement de l'équipement des bouledromes par la création d'une toiture sur une partie des terrains existants est envisagé.

### *3.6.3 Mettre en œuvre une politique culturelle et d'animation ambitieuse et accessible à tous*

Les projets de rénovation et/ou d'extension du Cinéma et de l'Espace Danse contribueront tous deux à donner les moyens aux associations Entract'Animation et Chorège – Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) de conforter ou développer leurs missions culturelles.

La Ville de Falaise contribuera également à la création et la diffusion du vidéomapping « La Fiancée de Falaise » sur le Musée Mémoire dans le but de dynamiser la saison estivale et favoriser la transmission de l'histoire du Pays de Falaise à un large public.

Face au succès des « Féériques » de décembre dernier, la Municipalité s'engage à poursuivre son action pour rendre la Ville animée et dynamique, au service de ses commerçants.

#### *3.6.4 Renforcer le lien social en apportant un service de proximité et en développant la vie des quartiers*

Dans le but de proposer aux Falaisiens un service alimentaire de proximité, la place Reine Mathilde, quartier de Guibray, accueillera, en 2021, un petit marché de producteurs. Dans le même objectif, l'installation d'une épicerie dans le quartier de la Fontaine Couverte est actuellement à l'étude.

Afin de desservir les habitants éloignés des lignes de bus et apporter une réponse adéquate aux besoins de mobilité, la création d'un service de navette interquartiers est envisagée en 2022.

Enfin, les élus poursuivront la mise en œuvre du « plan d'amélioration des cimetières » grâce à des aménagements et cheminements paysagers, l'acquisition d'équipements adaptés, la reprise progressive des concessions.

Le développement des jardins partagés, à partir de 2023, favorisera le lien social et le mieux vivre ensemble.

#### *3.6.5 Améliorer l'attractivité et l'image de Falaise grâce à son patrimoine et ses équipements de tourisme*

Les travaux de rénovation des Halles, qui accueillent le marché hebdomadaire, débiteront en 2021.

La sécurisation et la préservation de l'église Sainte Trinité, ainsi que la cristallisation des murs de l'enceinte castrale au niveau de la Cour de la Reine, ainsi que la rénovation du vieux Lavoir seront réalisés entre 2021 et 2023. A noter également les travaux d'élargissement et de sécurisation de l'accès au Château Guillaume le Conquérant par la Porte Saint Nicolas.

A partir de 2023, la Municipalité souhaite développer la clientèle de camping caristes en lui offrant une aire de service sécurisée, accessible toute l'année, et permettant de compléter ainsi l'offre d'accueil touristique. Un circuit pédestre permettant la découverte du patrimoine grâce à une application numérique sera également imaginé.

#### *3.6.6 Accompagner l'urbanisation et le renouvellement urbain de manière raisonnée, qui réponde aux besoins de tous*

Entre 2021 et 2023, deux lotissements de 75 parcelles au total sortiront de terre dans le quartier de Guibray. Ils doivent favoriser l'arrivée de nouveaux habitants grâce à une offre adaptée.

En parallèle, la Ville de Falaise soutiendra une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en centre-ville, conduite et animée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise. Elle vise à soutenir les propriétaires dans leurs travaux de rénovation de leur logement afin de lutter contre la précarité énergétique, adapter les logements au vieillissement et au handicap, résorber la vacance et favoriser l'amélioration des copropriétés de la Reconstruction.

Les élus falaisiens s'intéressent également fortement à la reconversion d'un site industriel situé avenue de Verdun. L'établissement Public Foncier de Normandie réalise actuellement une étude de faisabilité, indispensable pour permettre à la Municipalité de se positionner.

A noter, enfin, que la Commune devra rattraper son retard en matière de défense incendie à compter de 2022.

### *3.6.7 Favoriser la mobilité et la sécurité des usagers de la route*

Le renouvellement des espaces publics en centre-ville se poursuivra grâce à la rénovation des rues Saint Gervais et des Cordeliers ainsi que de l'îlot des Halles, offrant un cadre de vie de qualité et optimisant le nombre de places de stationnement. La mobilité douce sera également favorisée grâce à la création de pistes cyclables cohérentes, sécurisées et équipées.

De même, des travaux de voirie seront réalisés dans les quartiers de Guibray et de la Fontaine Couverte.

Les élus falaisiens attachent une importance particulière à la sécurisation routière en imaginant des solutions adaptées, notamment dans le secteur du parking des cars de l'avenue de la Crosse.

### *3.6.8 Préserver les ressources naturelles et limiter l'impact sur l'environnement*

Le projet de désenvasement du plan d'eau débutera en 2022. Il répond à une nécessité de réhabiliter les ouvrages hydrauliques et d'en améliorer la conception, de contribuer à la bonne gestion des crues et de rendre le site conforme à la réglementation sur l'environnement. A terme, l'aménagement paysager de ce site remarquable doit offrir aux Falaisiens et aux visiteurs un espace de promenade et de convivialité au cœur de la Cité.

Dans le cadre de la transition écologique, la Municipalité souhaite équiper les espaces publics et les bâtiments communaux en panneaux solaires, récupérateurs d'eau de pluie, mobilier urbain visant à lutter contre les débris. La végétalisation des espaces publics contribuera à la lutte contre le réchauffement climatique. En outre, des travaux ambitieux de rénovation des équipements publics sportifs (éclairage gymnase de la Crosse, sol gymnase Guillaume le Conquérant, toiture espace Didier Bianco) et touristiques (bâtiment d'accueil du Château Guillaume le Conquérant) seront réalisés. Le remplacement des équipements d'éclairage public ainsi que l'extension du réseau de chaleur viendront compléter ces actions.

Les investissements, répartis par mission, sont ainsi budgétés :

MISSION	2021	2022	2023	2021 - 2023
SPORT	201 396 €	674 000 €	696 000 €	1 571 396 €
ENSEIGNEMENT	218 715 €	351 800 €	101 800 €	672 315 €
ENFANCE JEUNESSE	37 038 €	54 906 €	14 906 €	106 850 €
ACTION CULTURELLE	1 118 068 €	862 671 €	30 000 €	2 010 739 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	195 191 €	92 901 €	237 901 €	525 993 €
URBANISME	2 995 844 €	1 496 636 €	1 415 000 €	5 907 480 €
ENVIRONNEMENT	3 000 €	78 000 €	73 000 €	154 000 €
CITOYENNETE	232 192 €	211 303 €	68 303 €	511 798 €
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	896 018 €	651 300 €	600 000 €	2 147 318 €
PATRIMOINE	617 743 €	987 210 €	824 035 €	2 428 988 €
PREVENTION SECURITE	64 000 €	654 500 €	50 000 €	768 500 €
SERVICES GENERAUX	253 336 €	231 700 €	93 500 €	578 536 €
DEPENSES DIVERSES	9 960 €			9 960 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>6 842 501 €</b>	<b>6 346 927 €</b>	<b>4 204 445 €</b>	<b>17 393 873 €</b>

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2023 est annexé à la présente délibération (annexe 2).

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

	2021	2022	2023	2021 - 2023
Epargne nette	468 120 €	438 718 €	312 136 €	1 218 974 €
Subventions d'équipement	3 890 144 €	1 119 450 €	1 665 500 €	6 675 094 €
Ressources propres d'investissement	499 685 €	1 199 025 €	1 169 905 €	2 868 615 €
Emprunt	300 000 €	2 800 000 €	1 100 000 €	4 200 000 €
Cession parts sociales	0 €	800 000 €	0 €	800 000 €
Mobilisation du fonds de roulement	1 684 552 €	-10 266 €	-43 096 €	1 631 190 €
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>6 842 501 €</b>	<b>6 346 927 €</b>	<b>4 204 445 €</b>	<b>17 393 873 €</b>

	2021	2022	2023
<b>FONDS DE ROULEMENT FINAL *</b>	<b>1 539 859 €</b>	<b>1 550 124 €</b>	<b>1 593 221 €</b>

\* Le fonds de roulement initial, début 2021, est de 3 224 411 € (= résultats cumulés fonctionnement + investissement 2020). Le niveau acceptable du fonds de roulement est fixé à 1 500 000 € (2 mois)

La Commission Finances Locales a débattu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021 lors de sa séance du 8 février 2021.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu

**ANALYSE & DÉBAT**

autour des orientations budgétaires pour l'exercice 2021, avant le vote du budget primitif en mars prochain.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

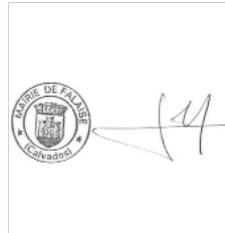
014-211402581-20210215-21-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-003**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES*

**CREATION DE LA FONDATION TERRITORIALE DE FALAISE - CŒUR DE  
NORMANDIE**

Dans le cadre de ses orientations stratégiques, la Ville de Falaise souhaite remettre les Falaisiens au cœur du développement de leur territoire. C'est dans cette logique qu'il a été proposé au Conseil Municipal de créer la « Fondation Territoriale de Falaise - Cœur de Normandie ».

Cet outil permettra, en fonction de cinq thématiques, d'accompagner et de financer tout type de projet d'intérêt général qui favorise la cohésion et l'identité de la Ville, par le biais d'appels à projet.

Les 5 thématiques seront :

- L'égalité des chances et la solidarité ;
- L'économie sociale et solidaire ;
- La culture et le patrimoine ;
- L'environnement et le développement durable ;
- L'humanitaire.

Plus souple dans sa création, la forme retenue est celle d'une fondation abritée sous l'égide d'une fondation reconnue d'utilité publique qui partage les mêmes valeurs que celle de la Ville de Falaise. Après examen de plusieurs solutions, il est proposé de retenir comme fondation abritante, la Fondation de Lille, fondée il y a 32 ans, reconnue d'utilité publique par le Conseil d'État, afin de bénéficier d'un cadre juridique sécurisé et d'une expertise.

Le lien entre la fondation abritante et la fondation abritée passera par la signature d'une convention à durée illimitée entre la Ville de Falaise et la Fondation de Lille.

La Fondation Territoriale de Falaise - Cœur de Normandie, domiciliée Place Guillaume le Conquérant à Falaise, s'articulera autour :

- d'un comité exécutif, qui définira la stratégie et les orientations de la fondation, votera le budget et le contrôlera, validera les projets. Il sera composé de trois membres de la société civile : le Président, le trésorier, le secrétaire, un membre de la Fondation de Lille, le Maire de Falaise, ces deux derniers ayant une voix consultative uniquement.
- d'un comité d'évaluation composé de huit personnalités qualifiées (entrepreneurs, comptable, juriste, consultant, habitants). Il lancera les appels à projets, les analysera, les sélectionnera et les transmettra au comité exécutif pour validation. Les projets sélectionnés seront dotés d'un financement plafonné et seront accompagnés par des experts qui auront un rôle de conseil.

La Fondation rassemblera les différents acteurs du territoire (entreprises, associations, collectivités locales, donateurs, citoyens, etc, ...) autour d'un intérêt commun : le développement du territoire de Falaise.

Elle sera financée principalement par des dons de particuliers et d'entreprises. La Ville de Falaise accompagnera la création de la Fondation par une subvention exceptionnelle de 10 000 €. Les entreprises qui contribueront au financement de la Fondation seront réunies au sein du Club de Mécènes.

La Fondation Territoriale de Falaise - Cœur de Normandie permettra de réaliser des projets portés par des citoyens de la Ville de Falaise et financés par des donateurs désireux de faire réussir notre territoire.

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- de valider la création d'une fondation territoriale dénommée « Fondation Territoriale de Falaise - Cœur de Normandie » ;
- d'approuver sa domiciliation Place Guillaume le Conquérant - Falaise (14700) ;
- d'approuver son hébergement par la Fondation de Lille ;
- de désigner Monsieur le Maire de Falaise pour siéger à son comité exécutif ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de l'opération ;
- de verser une subvention de 10 000 € à la Fondation Territoriale de Falaise - Cœur de Normandie.

**A L'UNANIMITE,  
PAR 21 VOIX  
POUR &  
7 ABSTENTIONS  
sur 28 votants**

(MM. SOBECKI, ANDRÉ,  
Mmes MARTIN, MARY  
ROUQUETTE, DEWAËLE,  
M. BELLOCHE,  
Mme NEVEU)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**VALIDE**

la création d'une fondation territoriale dénommée « Fondation Territoriale de Falaise - Cœur de Normandie ».

**APPROUVE**

sa domiciliation Place Guillaume le Conquérant – Falaise (14700).

**APPROUVE**

son hébergement par la Fondation de Lille.

**DESIGNE**

Monsieur le Maire de Falaise pour siéger à son comité exécutif.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de l'opération.

**DECIDE**

de verser une subvention de 10 000 € à la Fondation Territoriale de Falaise - Cœur de Normandie.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

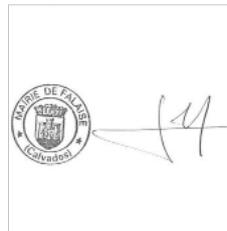
014-211402581-20210215-21-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-004**

*DIRECTION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES*

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des mesures retenues par l'autorité territoriale, il a été proposé :

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs dont le détail est joint en annexe,
- que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au chapitre 012.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

les modifications du tableau des effectifs : création de postes permanents,  
création de postes pour accroissement temporaire d'activités, création de  
postes pour accroissement saisonnier d'activités.

**DECIDE**

que les dépenses en résultant soient couvertes par les crédits inscrits au  
chapitre 012.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Étaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Étaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-005**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS  
PUBLIQUES  
SERVICE JURIDIQUE

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : DECISIONS DU MAIRE  
PRISES AU COURS DES 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2020 ET 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2021**

Le 10 juillet 2020, afin de faciliter la gestion des affaires communales et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué son pouvoir de décision au Maire en certaines matières et pour la durée de son mandat. Le rapport présenté en séance avait pour objet de porter à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de cette délégation d'attribution, au cours du quatrième trimestre de l'année 2020 et du premier trimestre de l'année 2021 :

4<sup>ème</sup> trimestre 2020 :

Décision 20-54 Désignation du titulaire du marché « Fourniture et installation de deux vestiaires modulaires »

Décision 20-55 Fixation de tarifs pour la location des chalets dans le cadre des « Féériques »

- Décision 20-56 Désignation des titulaires des lots du marché « Fourniture d'impression de supports de communication »
- Décision 20-57 Désignation du titulaire du marché « Fourniture de carburant en station »
- Décision 20-58 Désignation du titulaire des lots du marché « Fourniture de repas pour le Multi-Accueil et les Centres de Loisirs »
- Décision 20-59 Création d'une régie « Enfance et Multi-Accueil »
- Décision 20-60 Portant suppression de la régie de recettes pour le Local Jeunes
- Décision 20-61 Portant suppression de la régie d'avances « Animation Jeunesse et Sports »
- Décision 20-62 Portant suppression de la régie de recettes « Animation Jeunesse et Sports »
- Décision 20-63 Portant suppression de la régie de recettes « Activités périscolaires ».

1<sup>er</sup> trimestre 2021 :

- Décision 21-001 Location d'un appartement 25, bis rue Amiral Courbet
- Décision 21-002 Fixation d'un nouveau tarif au Camping dans le cadre d'une convention avec « Camplife ».
- Décision 21-003 Désignation du titulaire du marché « mission d'assistance pour le contrôle de l'exploitation du réseau de production et de distribution de chaleur ».

Les décisions sont consultables au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu

**PREND ACTE**

des Décisions du Maire prises au cours des quatrième trimestre de l'année 2020 et premier trimestre de l'année 2021, dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY

Pour copie conforme,  
Le Maire

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021



**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etai<sup>ent</sup> présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etai<sup>ent</sup> absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-006**

DIRECTION SERVICES  
EDUCATIFS &  
SOLIDAIRES  
SERVICE AFFAIRES &  
RESTAURATION  
SCOLAIRES

**PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE  
SCOLARISATION DES ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES DE FALAISE**

La Ville de Falaise accueille, chaque année, dans ses écoles publiques maternelles et élémentaires, des élèves des communes voisines dont elle supporte le coût de la scolarisation.

Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 qui a modifié l'article L.212-8 du Code de l'Education et la Circulaire Ministérielle du 21 février 1986, les communes sont tenues de participer financièrement à la scolarisation des enfants dans les écoles publiques situées en dehors de leurs territoires dans certains cas qu'elle énumère précisément : obligations professionnelles des parents, lorsqu'ils résident dans une commune ne proposant pas de cantine ni de service périscolaire, inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune, raisons médicales.

Les montants de la participation des communes tenues à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques pour l'année 2019/2020 étaient de :

*550 € par élève d'école élémentaire,  
865 € par élève d'école maternelle.*

Il a été proposé de reconduire les tarifs fixés l'an passé pour l'année 2020/2021 :

*550 € par élève d'école élémentaire,  
865 € par élève d'école maternelle.*

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de reconduire les tarifs fixés l'an passé pour l'année 2020/2021 :

*550 € par élève d'école élémentaire,  
865 € par élève d'école maternelle.*

Pour copie conforme,  
Le Maire

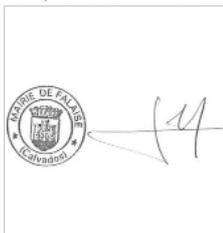
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021  
Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etai<sup>ent</sup> présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etai<sup>ent</sup> absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-007**

*DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES*

**SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS**

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI<sup>o</sup>) et les communes de plus de 2 000 habitants sont éligibles au Contrat de Territoire.

Ainsi, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le Contrat Départemental de Territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, le Département peut mobiliser une enveloppe complémentaire de 254 405 €, représentant 10 % de l'enveloppe initiale, pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

L'avenant n° 3 a pour objectif d'intégrer cette enveloppe complémentaire de 10 % au contrat.

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 du Contrat de Territoire 2017 - 2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 du Contrat de Territoire 2017 - 2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme,  
Le Maire

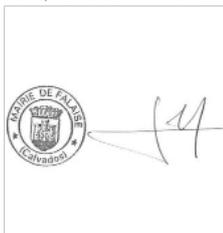
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021  
Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etai<sup>ent</sup> présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etai<sup>ent</sup> absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-008**

DIRECTION SERVICES  
TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE  
SERVICE DU  
PATRIMOINE

**RENOVATION DU BATIMENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE DU CHATEAU  
GUILLAUME LE CONQUERANT – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Depuis quelques années déjà, la Ville de Falaise s'est engagée dans des projets de restauration et d'aménagement du Château Guillaume le Conquérant lequel est, au fil des ans, devenu un site incontournable de la destination Normandie médiévale.

La restauration des remparts achevée et la restauration en cours du passage « Guillaume » et des murs de la terrasse de la Reine permettent la sécurisation définitive du site. La Ville de Falaise souhaite désormais poursuivre ses efforts mis en œuvre en réalisant la réfection, en profondeur, du bâtiment d'accueil existant.

Ce bâtiment a accueilli en 2019 plus de 80 000 visiteurs. Il est une vitrine du site médiéval incluant la billetterie, l'espace boutique et, en arrière-plan, les bureaux et les espaces de rangement.

Il doit donc offrir aux touristes et visiteurs des conditions d'accueil de qualité, en cohérence avec la recherche d'excellence du site en matière d'époque médiévale.

L'architecte du Patrimoine, Fabrice DRAIN, au sein de l'Agence BINOME, est à l'origine des préconisations et du programme de travaux. Ce dernier prévoit une réfection en profondeur du bâtiment existant avec remplacement de la sur-toiture par une toiture végétalisée, une réfection des couronnements des murs, un changement des menuiseries extérieures ouvrantes, une création d'un sas vers le donjon, une réfection de la plomberie et de la ventilation, la création d'une terrasse devant les bureaux.

Le plan de financement, proposé à l'appui des demandes de subventions, est le suivant :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €	En %
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre	40 000 €	Etat (DETR / DSIL)	128 080 €	40 %
Travaux	253 500 €	Région (Contrat de Territoire)	50 000 €	16 %
Matériels, équipements	10 000 €	Département (Contrat de Territoire)	64 040 €	20 %
Aléas, actualisation	16 700 €	Autofinancement	78 080 €	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>320 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>320 200 €</b>	<b>100 %</b>

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ci-dessus ;
- à signer toutes les pièces nécessaires.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

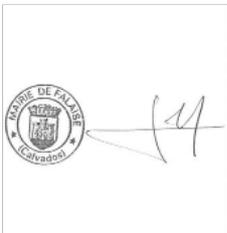
014-211402581-20210215-21-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,  
Le Maire

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etai<sup>ent</sup> présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etai<sup>ent</sup> absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-009**

*DIRECTION SERVICES  
TECHNIQUES,  
URBANISME &  
PATRIMOINE*

**RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET LOGEMENTS  
COMMUNAUX**

Le Gouvernement entend poursuivre et accentuer le soutien sans précédent à l'investissement local et a souhaité inscrire la rénovation énergétique des bâtiments publics comme axe majeur pour faire face à l'urgence écologique. A cet effet, 650 millions d'euros sont mobilisés pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux. L'enveloppe dédiée aux collectivités calvadosiennes est de 7,9 millions d'euros en 2021.

Cette enveloppe a vocation à financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics dans l'objectif d'obtenir un gain énergétique d'au moins 30 % (travaux d'isolation, changement de huisseries, etc, ...) ou pour des actions à gain rapide telles que le remplacement de chaudière à fioul par un système de chauffage plus écologique. En revanche, les opérations de constructions neuves ne sont pas éligibles à cette enveloppe.

Les crédits dédiés à cette thématique doivent être engagés très rapidement pour produire les effets escomptés du plan de relance

Le plan de financement, proposé à l'appui des demandes de subventions, est le suivant :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €	En %
<b>Programme 2021 :</b>	<b>35 900 €</b>			
- Remplacement chaudière gaz peu performante du Musée des Automates par une chaudière plus écologique et plus économique	27 500 €	Etat (DETR / DSIL)	47 800 €	40 %
- Remplacement de fenêtres aux Services Techniques	4 200 €			
- Changement des menuiseries logement communal	4 200 €			
<b>Programme 2022 :</b>	<b>42 700 €</b>			
- Remplacement chauffage gaz peu performant aux Services Techniques par chauffage réseau bois	13 500 €	Autofinancement	71 700 €	60 %
- Changement portes vitrées salle du Pavillon	25 000 €			
- Changement des menuiseries logement communal	4 200 €			
<b>Programme 2023 :</b>	<b>40 900 €</b>			
- Remplacement portes vitrées Local jeunes	27 500 €			
- Changement des fenêtres appartement Centre de loisirs	9 200 €			
- Changement des menuiseries logement communal	4 200 €			
<b>TOTAL</b>	<b>119 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>119 500 €</b>	<b>100 %</b>

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ci-dessus ;
- à signer toutes les pièces nécessaires.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES,** le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-010**

*DIRECTION SERVICES  
EDUCATIFS &  
SOLIDAIRES  
SERVICE AFFAIRES &  
RESTAURATION  
SCOLAIRES*

**RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES PUBLIQUES**

La Ville de Falaise est propriétaire de six écoles (deux primaires et quatre maternelles) dont elle assure l'entretien et la rénovation. Parmi les travaux à réaliser, la Municipalité priorise, en 2021, les interventions de rénovation thermique, sur trois sites, grâce au remplacement de portes, de fenêtres, de faux-plafond.

Le plan de financement, proposé à l'appui des demandes de subventions, est le suivant :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €	En %
Foch : remplacement faux plafonds	3 485 €	Etat (DETR / DSIL)	7 990 €	40 %
Bodereau : remplacement menuiseries classe Arts plastique et préau	13 840 €	Autofinancement	11 985 €	60 %
Crosse : remplacement menuiseries bureau administration	2 650 €			
<b>TOTAL</b>	<b>19 975 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 975 €</b>	<b>100 %</b>

Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ci-dessus ;
- à signer toutes les pièces nécessaires.

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que détaillées dans le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021

Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU CALVADOS  
& PUBLIE,  
le 17 FEVRIER 2021

**DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FEVRIER 2021**

Nombre de Conseillers  
Municipaux présents ou  
représentés : 28

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE LUNDI QUINZE FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES**, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, au FORUM, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUNOURY, Maire.

*Date de la convocation écrite : 9 FEVRIER 2021*

Etaient présents :

M. MAUNOURY - MAIRE

M. LE BRET, Mme LE VAGUERÈSE-MARIE, M. GRACIA, Mme PERCHERON, M. DAGORN - Maire-Adjoints

M. LESCAT, Mme LEBLOND, M. LEBAS, Mme LEBAILLY, MM. THOMAS, DROUET, BOULIER, Mmes PETIT, PEUGNET, SOBOL, NÉRÉ-BRARD, CANONNE, MM. RICHARD, SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, MARY ROUQUETTE, DEWAËLE, M. BELLOCHE & Mme NEVEU - Conseillers Municipaux

Etaient absentes avec motif connu et valablement excusées :

Mme ALLENO (qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY)

Mme DUVAL (qui avait donné pouvoir à M. DROUET)

M. SAUVAGE

**DÉLIBÉRATION  
n° 21-011**

DIRECTION  
CITOYENNETÉ &  
RELATIONS  
PUBLIQUES  
SERVICE CULTUREL

**REMBOURSEMENT DE BILLETS DE LA SAISON DE SPECTACLES DU  
FORUM 2020-2021**

Par délibération n° 20-037 du 26 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé des tarifs de la saison culturelle 2020 - 2021.

Malheureusement, la pandémie liée à la COVID-19 a contraint la Commune à fermer le Forum à partir du 30 octobre 2020. Dans ce contexte, les spectacles qui étaient programmés sont (seront) reportés ou annulés.

Il convient de proposer aux spectateurs, qui en font la demande, le remboursement des billets pour les spectacles suivants :

- « *Quand je serai grand je serai Nana Mouskouri* »  
programmé le 3 novembre 2020 et reporté au 20 janvier 2021 ;
- « *Magda* »  
programmé le 10 novembre 2020 et reporté au 16 mars 2021 ;

- « *Paysages* »  
programmé le 19 novembre 2020 et reporté au 7 avril 2021 ;
- « *A taste of Ted* »  
programmé le 2 décembre 2020 et reporté au 11 février 2021 ;
- « *Songes d'un illusionniste* »  
programmé le 9 décembre 2020 et reporté au 20 décembre 2020 ;
- « *Globe Story* »  
programmé le 13 décembre 2020 et reporté au 16 décembre 2020 ;
- « *Les D Days Ladies* »  
programmé le 17 janvier 2021 ;
- « *A nos amours* »  
programmé le 23 janvier 2021 ;
- « *L'homme d'Habitude* »  
programmé le 27 janvier 2021 ;
- « *Oum Papa* »  
programmé le 7 février 2021 ;
- « *Qu'en restera – t – il ?* »  
programmé le 17 février 2021 ;
- « *la Forêt des fables* »  
programmé le 18 mars 2021 ;
- « *Le spectateur Malgré Lui* »  
programmé le 23 mars 2021 ;
- « *Récital Reggiani* »  
programmé le 3 avril 2021 ;
- « *Caravansérail* »  
programmé le 13 avril 2021 ;
- « *Voyagers* »  
programmé le 21 avril 2021 ;
- « *Molière* »  
programmé le 11 mai 2021.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement des billets pour les spectacles susnommés, sur la base des tarifs votés par délibération n° 20-037 du 26 juin 2020.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu  
& après en avoir délibéré,

### AUTORISE

le remboursement des billets, aux spectateurs qui en font la demande, des spectacles reportés ou annulés susnommés, sur la base des tarifs votés par délibération n° 20-037 du 26 juin 2020.

Pour copie conforme,  
Le Maire

**A L'UNANIMITE,  
sur 28 votants**

TRANSMIS A LA  
PRÉFECTURE DU  
CALVADOS & PUBLIE,

le 18 FEVRIER 2021

## ANNEXE 1 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – EXECUTION 2020

PROJETS	2020										
	BUDGET	Engagé	Travaux en régie	Mandaté	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Engagé	Titré	Réalisé	% de réalisation
<b>TOTAL MISSION SPORT</b>	<b>157 404</b>	<b>42 396</b>	<b>2 665</b>	<b>66 917</b>	<b>111 977</b>	<b>71%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Divers travaux dans les gymnases et équipements extérieurs	41 502	11 784	2 665	12 362	26 810	65%	0	0	0	0	0%
Matériels et outillages techniques sportifs	13 447			9 500	9 500	71%	0	0	0	0	0%
Gymnase de la Crosse - Eclairage grande salle	0				0		0	0	0	0	0%
Cours de tennis Stavaux - Eclairage	20 009			20 009	20 009	100%	0	0	0	0	0%
Stade Guibray - travaux d'amélioration éclairage	27 446			25 046	25 046	91%	0	0	0	0	0%
Stade Guibray - réfection terrain Oncor	0				0		0	0	0	0	0%
Stade Guibray - achat vestiaires mobiles	55 000	30 612			30 612	56%	0	0	0	0	0%
Stade Guibray - création d'un équipement et sécurisation des parkings	0				0		0	0	0	0	0%
Sport boules - toiture terrain extérieur	0				0		0	0	0	0	0%
Aérodrome - réserve incendie (convention avec Damblainville)	0				0		0	0	0	0	0%
<b>TOTAL MISSION ENSEIGNEMENT</b>	<b>231 993</b>	<b>34 715</b>	<b>2 788</b>	<b>180 204</b>	<b>217 708</b>	<b>94%</b>	<b>31 668</b>	<b>31 687</b>	<b>0</b>	<b>31 687</b>	<b>100%</b>
Mobiliers et matériels	21 032	4 669		16 363	21 032	100%	0	0	0	0	0%
Travaux écoles - Divers (dont toiture Ch Herpin 150 k€)	210 961	30 046	2 788	163 842	196 676	93%	31 668	31 687	0	31 687	100%
<b>TOTAL MISSION ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>9 821</b>	<b>1 532</b>	<b>0</b>	<b>7 045</b>	<b>8 577</b>	<b>87%</b>	<b>6 200</b>	<b>2 200</b>	<b>4 000</b>	<b>6 200</b>	<b>0%</b>
Multi-accueil - Equipements	1 915			697	697	36%	0	0	0	0	0%
Compétence RAM (attribution de compensation)	406	406			406	100%	0	0	0	0	0%
Centre socioculturel - Matériels pédagogiques, remplacement contenants plastique, équipements numérique EPN	7 500	1 126		6 348	7 474	100%	6 200	2 200	4 000	6 200	100%
<b>TOTAL MISSION ACTION CULTURELLE</b>	<b>731 438</b>	<b>185 879</b>	<b>0</b>	<b>466 173</b>	<b>652 052</b>	<b>89%</b>	<b>555 200</b>	<b>465 232</b>	<b>90 000</b>	<b>555 232</b>	<b>100%</b>
Cinéma - rénovation du bâtiment	150 000	87 360		31 992	119 351	80%	0	0	0	0	0%
Centre de Développement Chorégraphique National	150 000	68 647		37 265	105 912	71%	410 000	320 000	90 000	410 000	100%
Forum - Equipements divers, aménagements, signalétique	61 173	8 877		48 752	57 629	94%	0	0	0	0	0%
Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse	291 545	20 995		269 444	290 439	100%	145 200	145 232	0	145 232	100%
75ème anniversaire Bataille Normandie - vidéomapping (participation à la CDC)	25 000			25 000	25 000	100%	0	0	0	0	0%
Acquisition fonds documentaires médiathèque (legs Cuvigny)	40 000			40 000	40 000	100%	0	0	0	0	0%
Acquisition fonds Lemaître	13 720			13 720	13 720	100%	0	0	0	0	0%
<b>TOTAL MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>76 401</b>	<b>12 290</b>	<b>4 110</b>	<b>61 900</b>	<b>78 300</b>	<b>102%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Marché hebdomadaire - Equipements et acquisition logiciel de gestion	7 890	7 890			7 890	100%	0	0	0	0	0%
Camping - subvention d'équipement au budget annexe	0				0		0	0	0	0	0%
Féériques - Chalets de Noël et matériels techniques	10 000	4 400	4 110		8 510	85%	0	0	0	0	0%
Compétence développement économique (Attribution de compensation)	61 901			61 900	61 900	100%	0	0	0	0	0%

PROJETS	2020										
	BUDGET	Engagé	Travaux en régie	Mandaté	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Engagé	Titré	Réalisé	% de réalisation
<b>TOTAL MISSION URBANISME</b>	<b>1 148 304</b>	<b>348 841</b>	<b>2 300</b>	<b>734 217</b>	<b>1 085 358</b>	<b>95%</b>	<b>1 841 579</b>	<b>1 419 507</b>	<b>422 072</b>	<b>1 841 579</b>	<b>100%</b>
ERDF - branchements consécutifs à la délivrance des permis de construire	25 964	22 040		2 551	24 591	95%	0			0	
Bâtiments communaux - Défibrillateurs	10 000			9 851	9 851	99%	0			0	
Aire de jeux - sécurisation des sols et mise aux normes	39 465	5 850	2 300	9 935	18 085	46%	0			0	
Subventions amélioration de l'habitat (partenariat avec la CDC)	42 960	24 750		300	25 050	58%	0			0	
Travaux du centre-ville (solde 1ère tranche, Trinité, Porte du Château, St Gervais, îlot des Halles)	876 525	195 941		680 584	876 525	100%	1 238 579	816 507	422 072	1 238 579	100%
Les Halles - rénovation du bâtiment	150 000	100 260		30 996	131 256	88%	603 000	603 000		603 000	100%
<b>TOTAL MISSION PREVENTION ET SECURITE</b>	<b>23 096</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>18 595</b>	<b>23 095</b>	<b>100%</b>	<b>13 000</b>	<b>7 882</b>	<b>0</b>	<b>7 882</b>	<b>61%</b>
Vidéoprotection et caméras mobiles	23 096	4 500		18 595	23 095	100%	13 000	7 882		7 882	61%
<b>TOTAL MISSION ENVIRONNEMENT</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Réservoir d'eau	20 000				0	0%	0			0	
<b>TOTAL MISSION CITOYENNETE</b>	<b>126 923</b>	<b>45 389</b>	<b>3 581</b>	<b>59 791</b>	<b>108 761</b>	<b>86%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Cimetière - aménagement plateformes de compostage	13 500		3 581		3 581	27%	0			0	
Cimetière - reprise de concessions (besoin annuel à compter de 2021 de 50 / an)	3 000				0	0%	0			0	
Cimetière - aménagement dernier carré du cimetière de Guibray	565				0	0%	0			0	
Cimetière - création de cheminements	85 100	37 134		43 288	80 422	95%				0	
Cimetière - équipements (cave urne, columbariums)	12 455	8 255		4 200	12 455	100%	0			0	
Compétence aire d'accueil des gens du voyage (attribution de compensation)	12 303			12 303	12 303	100%	0			0	
<b>TOTAL MISSION INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>905 096</b>	<b>381 018</b>	<b>1 802</b>	<b>499 218</b>	<b>882 038</b>	<b>97%</b>	<b>103 422</b>	<b>56 682</b>	<b>92 448</b>	<b>149 130</b>	<b>144%</b>
Décorations ville	5 598		1 802	3 796	5 598	100%	0			0	
Réseau de chaleur - Elaboration du schéma directeur	13 620			13 620	13 620	100%	11 350		11 350	11 350	100%
Programme annuel éclairage public	356 145	197 408		136 149	333 557	94%	0			0	
Programme annuel de voirie (dont mobilier urbain, signalétique, appuis vélos)	524 733	178 610		345 653	524 263	100%	92 072	56 682	81 098	137 780	150%
Etude schéma réseau eaux pluviales (remboursement CDC)	5 000	5 000			5 000	100%	0			0	

PROJETS	2020											
	BUDGET	Engagé	Travaux en régie	Mandaté	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Engagé	Titré	Réalisé	% de réalisation	
<b>MISSION PATRIMOINE</b>	<b>630 046</b>	<b>270 069</b>	<b>9 513</b>	<b>209 258</b>	<b>488 840</b>	<b>78%</b>	<b>352 809</b>	<b>215 874</b>	<b>89 419</b>	<b>305 293</b>	<b>87%</b>	
Travaux communaux - Travaux d'entretien	51 309		4 950	20 421	25 371	49%	0			0		
Travaux communaux - Travaux d'accessibilité	42 055	22 057	4 563		26 620	63%	83 540	40 450	43 090	83 540	100%	
Château G. le Conquérant - Travaux de sécurisation des remparts	5 098				0	0%	0			0		
Château G. le Conquérant - bâtiment d'accueil (toiture provisoire)	80 000	37 800		4 200	42 000	53%	0			0		
Château G. le Conquérant - travaux de maçonnerie remparts cour de la Reine	100 000	43 491		37 800	81 291	81%	47 520			0	0%	
Château G. le Conquérant - porte St Nicolas	65 000	60 600		2 496	63 096	97%	0			0		
Château de la Fresnaye - travaux d'éclairage	0				0		0			0		
Plaque commémorative des victimes civiles du pays de Falaise	22 662			22 643	22 643	100%	0			0		
Eglise Saint Gervais - Dépose paratonnerres	13 416	13 416			13 416	100%	0			0		
Eglise Ste Trinité - Etudes et travaux de sauvegarde	82 160	80 210		1 950	82 160	100%	0			0		
Vieux lavoir - étude restauration	5 000				0	0%				0		
Hôtel de Ville - aménagement et accessibilité	111 917	12 495		68 319	80 814	72%	108 768	108 769		108 769	100%	
Centre socio-culturel - Aménagement	51 429			51 429	51 429	100%	112 981	66 655	46 329	112 984	100%	
<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	<b>420 893</b>	<b>59 836</b>	<b>234</b>	<b>265 475</b>	<b>325 545</b>	<b>77%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	
Matériels - Tous services techniques	20 000	6 749		10 339	17 088	85%	0			0		
Matériels - Véhicules (dont projet transport cuisine satellites 60 k€ incluant véhicule, containers, équipements)	190 058	28 668		86 796	115 464	61%	0			0		
Matériels - Entretien des bâtiments	2 792				0	0%	0			0		
Matériels - Tous services administratifs	8 395			5 303	5 303	63%	0			0		
Renouvellement de bâches service logistique	12 180			12 180	12 180	100%	0			0		
Bâtiments communaux - transpondeurs	1 000		234	359	593	59%	0			0		
Locations de Salles : cache-conteneur et écran mural Pressoir, tables F. Couverte	7 355			554	554	8%	0			0		
Besoins informatiques (dont équipement numérique nouvelle équipe municipale, WIFI public, sonorisation CM)	179 113	24 419		149 943	174 362	97%	0			0		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 481 415</b>	<b>1 386 465</b>	<b>26 994</b>	<b>2 568 793</b>	<b>3 982 251</b>	<b>89%</b>	<b>2 903 878</b>	<b>2 199 064</b>	<b>697 939</b>	<b>2 897 002</b>	<b>100%</b>	

## ANNEXE 2 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2021 – 2023

PROJETS	2021						2022		2023		Montant 2021-2023	
	BUDGET	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Réalisé	% de réalisation	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions
<b>TOTAL MISSION SPORT</b>	<b>201 396</b>	<b>42 395</b>	<b>21%</b>	<b>16 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>674 000</b>	<b>247 000</b>	<b>696 000</b>	<b>259 500</b>	<b>1 571 396</b>	<b>522 500</b>
Divers travaux dans les gymnases et équipements extérieurs	36 784	11 783	32%	0	0	0%	25 000		25 000		86 784	0
Matériels et outillages techniques sportifs	9 000	0	0%	0	0	0%	9 000		9 000		27 000	0
Gymnase de la Crosse - Eclairage grande salle	0	0	0%	0	0	0%	55 000	12 000			55 000	12 000
Gymnase G. le Conquérant - réfection sol sportif	0	0	0%	0	0	0%			38 000		38 000	0
Espace D. Bianco - réfection toiture	0	0	0%	0	0	0%			216 000	72 000	216 000	72 000
Stade Guibray - réfection terrain Oncor	70 000	0	0%	10 000	0	0%					70 000	10 000
Stade Guibray - achat vestiaires mobiles	40 612	30 612	75%	0	0	0%					40 612	0
Stade Guibray - création d'un équipement et sécurisation des parkings	30 000	0	0%	0	0	0%	340 000	175 000	340 000	175 000	710 000	350 000
Stade de Guibray - création d'un terrain synthétique	0	0	0%	0	0	0%					0	0
Stade de Guibray - remplacement tondeuse	0	0	0%	0	0	0%	60 000				60 000	0
ESF Sport boules & pétanque - toiture terrain extérieur	0	0	0%	0	0	0%	120 000	60 000			120 000	60 000
Favoriser la création de nouvelles sections sportives : rugby, boxe - acquisition équipements	12 000	0	0%	6 000	0	0%					12 000	6 000
Sécurisation des structures de loisirs (city-stades, skate-park)	0	0	0%	0	0	0%	40 000		40 000		80 000	0
Sécurisation pas de tir à l'arc extérieur	0	0	0%	0	0	0%	22 000				22 000	0
Améliorer et sécuriser le site de l'aérodrome	3 000	0	0%	0	0	0%	3 000		28 000	12 500	34 000	12 500
<b>TOTAL MISSION ENSEIGNEMENT</b>	<b>218 715</b>	<b>34 715</b>	<b>16%</b>	<b>34 187</b>	<b>31 686</b>	<b>93%</b>	<b>351 800</b>	<b>138 500</b>	<b>101 800</b>	<b>13 500</b>	<b>672 315</b>	<b>186 187</b>
Mobiliers et matériels	14 669	4 669	32%	0	0	0%	10 000		10 000		34 669	0
Equipements numériques	10 000	0	0%	2 500	0	0%	5 000	1 000	5 000	1 000	20 000	4 500
Améliorer le maillage des écoles selon les effectifs	50 000	0	0%	0	0	0%	250 000	125 000			300 000	125 000
Végétaliser les cours de récréation des écoles, multi accueil et centre de loisirs	70 000	0	0%	0	0	0%	50 800	12 500	50 800	12 500	171 600	25 000
Restaurant scolaire - équipements	14 000	0	0%	0	0	0%	6 000		6 000		26 000	0
Travaux écoles - entretien courant	60 046	30 046	50%	31 687	31 686	100%	30 000		30 000		120 046	31 687
<b>TOTAL MISSION ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>37 038</b>	<b>1 531</b>	<b>4%</b>	<b>13 500</b>	<b>2 200</b>	<b>16%</b>	<b>54 906</b>	<b>15 000</b>	<b>14 906</b>	<b>0</b>	<b>106 850</b>	<b>28 500</b>
Multi-accueil - Equipements	2 300	0	0%	0	0	0%	1 500		1 500		5 300	0
Compétence RAM (attribution de compensation)	812	406	50%	0	0	0%	406		406		1 624	0
Centre de loisir - acquisition de rideaux	7 300	0	0%	0	0	0%					7 300	0
Centre de loisir - rénovation appartement	0	0	0%	0	0	0%					0	0
Local jeunes - remplacement portes vitrées	0	0	0%	0	0	0%			10 000		10 000	0
Conception portail famille et migration du logiciel actuel	22 500	0	0%	11 300	0	0%					22 500	11 300
Faire de Bosville un lieu d'accueil de pleine nature pour tous	0	0	0%	0	0	0%	50 000	15 000			50 000	15 000
Centre socioculturel - Matériels pédagogiques, équipements numérique EPN	4 126	1 125	27%	2 200	2 200	100%	3 000		3 000		10 126	2 200

PROJETS	2021						2022		2023		Montant 2021-2023	
	BUDGET	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Réalisé	% de réalisation	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions
<b>TOTAL MISSION ACTION CULTURELLE</b>	<b>1 118 068</b>	<b>185 871</b>	<b>17%</b>	<b>1 311 732</b>	<b>465 232</b>	<b>35%</b>	<b>862 671</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>2 010 739</b>	<b>1 311 732</b>
Cinéma	514 269	87 360	17%	640 000	0	0%	405 000				919 269	640 000
Centre de Développement Chorégraphique National	487 804	68 646	14%	520 000	320 000	62%	422 671				910 475	520 000
Equipements culturels : remplacement tables, pendrillons, équipements, signalétique, sonorisation, praticables, lumière	72 000	8 875	12%	5 000	0	0%	10 000		10 000		92 000	5 000
Forum - Travaux de rénovation et étanchéité terrasse	20 995	20 990	100%	145 232	145 232	100%					20 995	145 232
Forum - refonte site Internet	0	0	0%	0	0	0%	5 000				5 000	0
Organiser des manifestations permettant de valoriser les 4 églises de la Ville - équipements	3 000	0	0%	1 500	0	0%					3 000	1 500
Acquisition fonds documentaires médiathèque (legs Cuvigny)	20 000	0	0%	0	0	0%	20 000		20 000		60 000	0
<b>TOTAL MISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>195 191</b>	<b>12 289</b>	<b>6%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>92 901</b>	<b>0</b>	<b>237 901</b>	<b>50 000</b>	<b>525 993</b>	<b>50 000</b>
Marché hebdomadaire - Equipements et acquisition logiciel de gestion	8 890	7 890	89%	0	0	0%	1 000		1 000		10 890	0
Fiancée de Falaise - vidéomapping (participation à la CDC)	20 000	0	0%	0	0	0%			20 000		40 000	0
Féériques - Chalets de Noël, matériels techniques, illuminations	19 400	4 399	23%	0	0	0%	5 000		5 000		29 400	0
Favoriser la création d'une épicerie quartier Fontaine Couverte	75 000	0	0%	0	0	0%	25 000				100 000	0
Mettre en place un petit marché place Reine Mathilde	5 000	0	0%	0	0	0%					5 000	0
Musée des Automates - logiciel billetterie	5 000	0	0%	0	0	0%					5 000	0
Développer l'offre muséale (Pôle Musée des Automates et Lemaître)		0	0%	0	0	0%					0	0
Créer une aire de camping cars	0	0	0%	0	0	0%			150 000	50 000	150 000	50 000
Compétence développement économique (Attribution de compensation)	61 901	0	0%	0	0	0%	61 901		61 901		185 703	0
<b>TOTAL MISSION URBANISME</b>	<b>2 995 844</b>	<b>348 839</b>	<b>12%</b>	<b>1 716 507</b>	<b>1 419 507</b>	<b>83%</b>	<b>1 496 636</b>	<b>0</b>	<b>1 415 000</b>	<b>500 000</b>	<b>5 907 480</b>	<b>2 216 507</b>
ERDF - branchements consécutifs à la délivrance des permis de construire	33 340	22 038	66%	0	0	0%	12 000		5 000		50 340	0
Accompagner la création de lotissements (Les Griffons, Ferme du Pilier Vert,...)	0	0	0%	0	0	0%	48 700		30 000		78 700	0
Bâtiments communaux - Défibrateurs	10 000	0	0%	0	0	0%	10 000		5 000		25 000	0
Aire de jeux - sécurisation des sols et mise aux normes	20 850	5 850	28%	0	0	0%	15 000		15 000		50 850	0
Subventions amélioration de l'habitat (partenariat avec la CDC)	46 350	24 750	53%	0	0	0%	10 000		10 000		66 350	0
Acquisition et reconversion du site SATAM	1 250 000	0	0%	0	0	0%	250 000		1 350 000	500 000	2 850 000	500 000
Travaux du centre-ville (solde 1ère tranche, St Gervais, îlot des Halles)	904 282	195 941	22%	816 507	816 507	100%	496 714				1 400 996	816 507
Etude aménagement Place Dr German	0	0	0%	0	0	0%					0	0
Les Halles - rénovation du bâtiment	731 022	100 260	14%	900 000	603 000	67%	654 222				1 385 244	900 000
<b>TOTAL MISSION PREVENTION ET SECURITE</b>	<b>64 000</b>	<b>4 500</b>	<b>7%</b>	<b>19 007</b>	<b>7 882</b>	<b>41%</b>	<b>654 500</b>	<b>311 125</b>	<b>50 000</b>	<b>10 000</b>	<b>768 500</b>	<b>340 132</b>
Vidéoprotection et caméras mobiles	9 000	4 500	50%	9 007	7 882	88%	4 500	1 125	0	0	13 500	10 132
Elaborer et mettre en œuvre un plan global de sécurisation routière (incluant parking des cars)	55 000	0	0%	10 000	0	0%	650 000	310 000	50 000	10 000	755 000	330 000

PROJETS	2021						2022		2023		Montant 2021-2023	
	BUDGET	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Réalisé	% de réalisation	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions
<b>TOTAL MISSION ENVIRONNEMENT</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>15 015</b>	<b>15 015</b>	<b>0%</b>	<b>78 000</b>	<b>17 500</b>	<b>73 000</b>	<b>10 000</b>	<b>154 000</b>	<b>42 515</b>
Installer des récupérateurs d'eau de pluie	0	0	0%	0	0	0%	20 000	10 000	10 000		30 000	10 000
Plantations d'arbres	0	0	0%	0	0	0%	5 000		5 000		10 000	0
Tester l'éco-pâturage	0	0	0%	0	0	0%	5 000		5 000		10 000	0
Créer des zones de protection de la faune et de la flore	1 000	0	0%	0	0	0%	1 000		1 000		3 000	0
Créer des pistes cyclables cohérentes, sécurisées et équipées	0	0	0%	15 015	15 015	0%	0		30 000	10 000	30 000	25 015
Lutter contre la présence de papiers au sol, détritux, mégots, dépôts sauvages, déjections canines	2 000	0	0%	0	0	0%	2 000		2 000		6 000	0
Etude et installations panneaux solaires sur bâtiments publics	0	0	0%	0	0	0%	20 000	7 500	10 000		30 000	7 500
Réaliser le désenvasement du plan d'eau	0	0	0%	0	0	0%	25 000		10 000		35 000	0
<b>TOTAL MISSION CITOYENNETE</b>	<b>232 192</b>	<b>45 388</b>	<b>20%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>211 303</b>	<b>20 000</b>	<b>68 303</b>	<b>5 000</b>	<b>511 798</b>	<b>25 000</b>
Cimetières - reprise de concessions (besoin annuel à compter de 2021 de 50 / an)	30 000	0	0%	0	0	0%	30 000		30 000		90 000	0
Cimetières - création de cheminements	163 634	37 134	23%	0	0	0%	31 000				194 634	0
Cimetières - aménagements paysagers	10 000	0	0%	0	0	0%	10 000				20 000	0
Cimetières - équipements (cave urne, columbariums)	11 255	8 254	73%	0	0	0%	3 000		3 000		17 255	0
Cimetières - signalétique	2 000	0	0%	0	0	0%	2 000				4 000	0
Conseil Municipal des Jeunes	3 000	0	0%	0	0	0%	3 000		3 000		9 000	0
Créer un service de navette interquartiers	0	0	0%	0	0	0%	100 000	20 000			100 000	20 000
Créer une plate-forme numérique pour faciliter la gestion et la communication des associations	0	0	0%	0	0	0%	15 000				15 000	0
Développer les jardins familiaux	0	0	0%	0	0	0%	0		20 000	5 000	20 000	5 000
Faciliter l'organisation de la fête des voisins dans tous les quartiers	0	0	0%	0	0	0%	5 000				5 000	0
Compétence aire d'accueil des gens du voyage (attribution de compensation)	12 303	0	0%	0	0	0%	12 303		12 303		36 909	0
<b>TOTAL MISSION INFRASTRUCTURES ET RESEAUX</b>	<b>896 018</b>	<b>381 018</b>	<b>43%</b>	<b>140 432</b>	<b>56 682</b>	<b>40%</b>	<b>651 300</b>	<b>95 325</b>	<b>600 000</b>	<b>105 000</b>	<b>2 147 318</b>	<b>340 757</b>
Programme annuel éclairage public	377 408	197 408	52%	0	0	0%	180 000		180 000		737 408	0
Boulevard Fontaine Couverte et Place Holman - finitions aménagement 1ère tranche	0	0	0%	0	0	0%	50 000				50 000	0
Quartier de Guibray - réfection de voirie	0	0	0%	0	0	0%					0	0
Programme annuel de voirie (dont mobilier urbain, signalétique)	513 610	178 610	35%	140 432	56 682	40%	241 300	60 325	280 000	70 000	1 034 910	270 757
Création de réserves de défense incendie	0	0	0%	0	0	0%	140 000	35 000	140 000	35 000	280 000	70 000
Services techniques - mise en conformité installations et réseaux assainissement	0	0	0%	0	0	0%	40 000				40 000	0
Etude schéma réseau eaux pluviales (remboursement CDC)	5 000	5 000	100%	0	0	0%					5 000	0

PROJETS	2021						2022		2023		Montant 2021-2023	
	BUDGET	Réalisé	% de réalisation	Subventions	Réalisé	% de réalisation	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions	Dépenses	Subventions
<b>MISSION PATRIMOINE</b>	<b>617 743</b>	<b>270 067</b>	<b>44%</b>	<b>623 764</b>	<b>215 874</b>	<b>35%</b>	<b>987 210</b>	<b>195 000</b>	<b>824 035</b>	<b>712 500</b>	<b>2 428 988</b>	<b>1 531 264</b>
Travaux communaux - Travaux d'entretien	50 000	0	0%	0	0	0%	50 000		50 000		150 000	0
Isolation thermique des bâtiments	10 000	0	0%	5 000	0	0%	10 000				20 000	5 000
Travaux communaux - Travaux d'accessibilité	42 057	22 055	52%	40 450	40 450	100%	20 000		20 000		82 057	40 450
Château G. le Conquérant - Travaux de sécurisation des remparts	0	0	0%	0	0	0%	10 000		10 000		20 000	0
Château G. le Conquérant - rénovation bâtiment d'accueil	224 365	37 800	17%	242 120	0	0%	155 675				380 040	242 120
Château G. le Conquérant - travaux de maçonnerie remparts cour de la Reine	119 600	39 600	33%	145 770	0	0%	100 000				219 600	145 770
Château G. le Conquérant - porte St Nicolas	60 600	60 600	100%	0	0	0%					60 600	0
Mettre les remparts du château GLC et les églises en lumière, le soir	0	0	0%	0	0	0%					0	0
Eglise Saint Gervais - Dépose paratonnerres	13 416	13 416	100%	0	0	0%					13 416	0,00
Eglise Ste Trinité - Etudes et travaux de sauvegarde	80 210	80 210	100%	15 000	0	0%	641 535	195 000	641 535	662 500	1 363 280	872 500
Vieux lavoir - travaux de sauvegarde	5 000	0	0%	0	0	0%			2 500		7 500	0
Chemin de ronde - travaux de sauvegarde	0	0	0%	0	0	0%					0	0
Créer un circuit pédestre et une application numérique pour découvrir le patrimoine	0	0	0%	0	0	0%			100 000	50 000	100 000	50 000
Hôtel de Ville - aménagement et accessibilité	12 495	12 495	100%	108 769	108 769	100%					12 495	108 769
Centre socio-culturel - Aménagement	0	0		66 655	66 655	100%					0	66 655
<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	<b>253 336</b>	<b>59 831</b>	<b>24%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>231 700</b>	<b>80 000</b>	<b>93 500</b>	<b>0</b>	<b>578 536</b>	<b>80 000</b>
Matériels - Tous services techniques	16 749	6 749	40%	0	0	0%	10 000		10 000		36 749	0
Matériels - Véhicules	63 668	28 667	45%	0	0	0%	30 000		30 000		123 668	0
Matériels - remplacement balayuses service environnement et cadre de vie	100 000	0	0%	0	0	0%	100 000	80 000			200 000	80 000
Matériels - Entretien des bâtiments	2 000	0	0%	0	0	0%	2 000		2 000		6 000	0
Matériels - Tous services administratifs	3 000	0	0%	0	0	0%	3 000		3 000		9 000	0
Bâtiments communaux - transpondeurs	500	0	0%	0	0	0%	500		500		1 500	0
Locations de Salles - équipements	1 000	0	0%	0	0	0%	1 000		1 000		3 000	0
Développer la communication numérique	2 000	0	0%	0	0	0%			2 000		4 000	0
Télétravail - acquisition équipements	5 000	0	0%	0	0	0%	5 000		5 000		15 000	0
Favoriser l'usage du vélo par les agents	0	0	0%	0	0	0%			5 000		5 000	0
Renouvellement parc copieurs	0	0	0%	0	0	0%	35 000				35 000	0
Logiciel Finances - module MS7	0	0	0%	0	0	0%	6 000				6 000	0
Logiciel RH - module GPEC	0	0	0%	0	0	0%	4 200				4 200	0
Besoins informatiques	59 419	24 415	41%	0	0	0%	35 000		35 000		129 419	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 832 541</b>	<b>1 386 445</b>	<b>20%</b>	<b>3 890 144</b>	<b>2 214 078</b>	<b>57%</b>	<b>6 346 927</b>	<b>1 119 450</b>	<b>4 204 445</b>	<b>1 665 500</b>	<b>17 383 913</b>	<b>6 675 094</b>

**CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE  
AVENANT N°3**

**Entre,**

Le Département du Calvados, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, agissant en application d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental du xxxx,

**Et**

La Communauté de communes du Pays de Falaise, représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe MESNIL, agissant en application d'une délibération du conseil communautaire en date du xxxx,

*Et*

La Commune de Falaise, représentée par son Maire, Monsieur Hervé MAUNOURY, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date du xxx,

*Et*

La Commune de Potigny, représentée par son Maire, Monsieur Gérard KEPA, agissant en application d'une délibération du conseil municipal en date du xxx,

Vu le contrat de territoire 2017-2021 de la Communauté de Communes du Pays de Falaise et les avenants 1 et 2 conclus entre le Département et les maîtres d'ouvrage éligibles, en date du 12 février 2018, 08 avril 2019 et 08 juillet 2019;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 18 novembre 2019 sur l'évolution des aides aux territoires,

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 2 est complété de la façon suivante :

Le Département pourra mobiliser une enveloppe complémentaire de 254 405 €, représentant 10% de l'enveloppe initiale, pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

**Article 2 :**

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Fait en 4 exemplaires originaux

A Caen,  
le

A  
le

**Jean-Léonce DUPONT**  
Président du conseil départemental  
du Calvados

**Jean-Philippe MESNIL**  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Falaise

**Hervé MAUNOURY**  
Maire de Falaise

**Gérard KEPA**  
Maire de Potigny

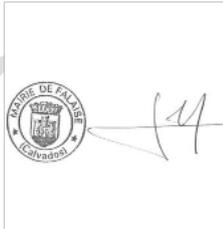
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20210215-21-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2021  
Notification : 17/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le  
Maire, M. Hervé MAUNOURY



## ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS

### 1 - CREATION DE POSTE PERMANENT

	DIRECTION-SERVICE	EMPLOI	FILIERE ET CADRE D'EMPLOI	POSTES A CREER	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Recrutement suite à la mobilité interne d'un agent	DSTUP / Environnement et Cadre de vie	Agent d'exploitation	TECHNIQUE Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35 <sup>ème</sup> A compter du 16 février 2021
Recrutement suite au départ d'un agent	DSTUP / aménagement et bâtiments	Plombier - chauffagiste	TECHNIQUE Adjoint technique	Adjoint technique	C	1	35/35 <sup>ème</sup> A compter du 16 février 2021
<b>TOTAL CREATION DE POSTES</b>						<b>2</b>	

### 2 - CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES : Art 3 – 1° Loi n° 84-53

Il est proposé de créer des emplois temporaires afin de répondre aux exigences de continuité des services concernés (art 3 – 1° loi n° 84-53). Ces emplois pour accroissement temporaire d'activité sont prévus pour faire face à des activités spécifiques d'une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs dans les secteurs des Services Techniques, des Services Educatifs et Administratifs.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 :

- 2 postes d'agent technique à temps complet
- 2 postes d'agent d'animation à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps complet.

Ces emplois seront rémunérés sur l'indice majoré 330. Ils viennent s'ajouter aux postes créés lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020. Au total, le besoin de postes pour accroissement temporaire d'activités pour l'année 2021 s'élève à 11 emplois répartis dans quatre filières.

### 3 - CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES : Art 3 – 2° Loi n° 84-53

Il est proposé de créer des emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité afin de répondre aux besoins ponctuels de certains services (Article 3-2° de la loi n° 84-53). Ces emplois sont régulièrement prévus pour répondre à des activités spécifiques de courte durée mais répétitives dans les secteurs de l'animation, de la culture, du tourisme et des services techniques. Ces postes seront rémunérés sur l'indice majoré 330.

**CENTRE SOCIOCULTUREL :**

**Pour les vacances d'été 2021 :**

*Du 12 juin au 30 juillet 2021 inclus et par cycles de travail variables :*

- 1 poste d'agent d'animation à temps non complet (23,75/35<sup>ème</sup>)
- 19 postes d'agent d'animation à temps non complet (21,35/35<sup>ème</sup>)

*Du 8 au 30 juillet 2021 inclus et par cycles de travail variables :*

- 1 poste d'agent de restauration et d'entretien à temps non complet (30,73/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'agent d'entretien à temps non complet (20,48/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'agent de restauration à temps non complet (23,04/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'agent de restauration à temps non complet (30,73/35<sup>ème</sup>)

**Pour les vacances d'automne 2021 :**

*Du 25 septembre au 29 octobre 2021 inclus et par cycles de travail variables :*

- 10 postes d'agent d'animation à temps non complet (17,82/35<sup>ème</sup>)

*Du 18 au 29 octobre 2021 inclus et par cycles de travail variables :*

- 1 poste d'agent de restauration et d'entretien à temps non complet (28,87/35<sup>ème</sup>)

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE FALAISE  
MIS A JOUR LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2021**

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	EQUIVALENT TEMPS PLEIN	Evolution effectifs depuis le 01/12/20*
Directeur Général des Services	Emploi fonctionnel	1	1	
Attaché principal	A	3	3	
Attaché	A	3	3	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl.	B	2	2	+1
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	B	1	1	-1
Rédacteur	B	3 dont 1 vacant	3	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	2	2	-2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	10	9.5	+1
Adjoint administratif	C	4	3.76	-1
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>29 dont 1 vacant</b>	<b>28.26</b>	<b>-2</b>
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> cl.	B	0	0	-1
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl.	B	2	2	+1
Technicien	B	3	3	
Agent de maîtrise principal	C	6	6	
Agent de maîtrise	C	5	5	-1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	24.63	24.63	+3
Adjoint technique	C	38.22	38.22	-5
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>81.85</b>	<b>-3</b>
Chef de Police Municipale	B	1	1	
Brigadier-chef principal	C	1	1	
Gardien-Brigadier	C	2	2	
<b>TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		<b>4 dont 1 vacant</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	B	1	1	
Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	B	2	2	
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Animateur	B	4 dont 1 vacant	4	
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	2	2	
Adjoint d'animation	C	4	4	-1
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>10 dont 1 vacant</b>	<b>10</b>	<b>-1</b>
Educateur jeunes enfants de seconde classe	A	2	2	
Assistant socio-éducatif de seconde classe	A	1	1	
Auxiliaire puériculture principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	3 dont 1 vacant	3	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	4	3,89	
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1	1	
Agent social	C	1	0.8	
<b>TOTAL FILIERE MEDICO - SOCIALE</b>		<b>12 dont 1 vacant</b>	<b>11.69</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GLOBAL DES FILIERES</b>		<b>153 dont 9 vacants</b>	<b>138.80</b>	<b>-6</b>

\*L'objectif est de disposer, à terme, d'une évolution des effectifs sur les 12 derniers mois.